



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 043
Séance du 22 mai 2026

**Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet « SEDIVIA » - FEDER –
Laboratoire LGCgE**

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 10 avril 2026.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet « SEDIVIA » - FEDER – Laboratoire LGCgE, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Demande de subvention et autorisation de conventionnement
pour le projet « SEDIVIA » – FEDER – Laboratoire LGCgE**

Intitulé du projet : SEDIVIA « Co-valorisation des sédiments de dragage et des gravats de déconstruction pour la création d'une plateforme pour voiries lourdes »

Descriptif :

Le projet SEDIVIA s'inscrit dans un contexte de forte pression sur les ressources naturelles et de durcissement des exigences environnementales, qui rendent nécessaire le développement de solutions d'économie circulaire dans les travaux publics.

- Sédiments de dragage : en France, les opérations de dragage génèrent des volumes très importants (≈ 56 millions de m^3 /an). Une part croissante doit être gérée à terre, en raison des exigences sur la qualité des sédiments autorisés à être immergés et de l'évolution réglementaire.
- Déchets du BTP : le secteur de la construction génère annuellement $\approx 47,9$ Mt de déchets, majoritairement issus de la démolition ($\approx 65\%$). Dans le département du Nord, une part significative des matériaux utilisés sur les chantiers provient d'importations : la valorisation locale des gravats est donc un levier de circuits courts.
- Enjeux techniques : pour des ouvrages de voiries lourdes, il est nécessaire de garantir des performances mécaniques (portance, résistance, durabilité) et l'innocuité environnementale des matériaux valorisés (lixiviation, métaux, anions, composés organiques).

SEDIVIA vise la co-valorisation de sédiments (marins et fluviaux, non dangereux) et de gravats de déconstruction (gravats et fraisâts) pour la création d'une plateforme industrielle de voiries lourdes située à Gondécourt (rue du Gay Lussac), intégrant une centrale de recombinaison et des zones d'essais instrumentées. La plateforme est classée ICPE et conçue en adéquation avec les exigences (eaux pluviales, bruit, poussières).

Coordinateur : Entreprise Jean LEFEBVRE Nord

Partenaire : Université d'Artois

Demande d'aide pour l'Université d'Artois : 293 675 €

Coût total du projet pour l'Université d'Artois : 402 565,42 €

Bénéficiaires : Université d'Artois (LGCgE)

Responsable scientifique pour l'Artois : Hassina KADA (LGCgE)

Budget

Financements (en €)	Fonds propres Univ Artois	FEDER	Coût total
Fonctionnement	0 €	57 000 €	57 000 €
Equipement	0 €	0 €	0 €
Personnel	108 890,42 €	236 675 €	345 565,42 €
Total	108 890,42 €	293 675 €	402 565,42 €

Fonctionnement : Prestation Etudes environnementales	30 000 €
Prestation Essais mécaniques	27 000 €
Equipement :	0 €
Personnel : Recrutement d'1 Postdoctorant ou IGR et d'1 IGE pendant 24 mois	236 675 €
Implication de 4 personnels permanents (1 PU sur 10 % de son temps de travail, 3 MCF sur 10 % de leur temps de travail)	108 890,42 €